

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE GRAND-MÉTIS (QUÉBEC)

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Grand-Métis tenue le 8 juillet 2019, 19h30 à la salle municipale de Grand-Métis sous la présidence de **Rodrigue Roy, maire**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Sont présents les conseillers :

madame Suzie Ouellet, monsieur Philippe Carroll, monsieur Jocelyn Fournier, madame Lucienne V. Ouellet, monsieur Jacques Vachon, Monsieur Raymond L'Arrivée le tout formant quorum sous la présidence de **Rodrigue Roy** maire.

Assiste également à l'assemblée Mme Chantal Tremblay, directrice générale et trésorière de la municipalité de Grand-Métis.

La séance est ouverte à 19h30.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Rés. : 2019-111

Il est proposé par madame Lucienne V. Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter l'ordre du jour suivant, tout en maintenant le point varia ouvert.

3. APPROBATION ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENUE EN JUIN

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance du 3 juin 2019 à l'intérieur du délai prévu au Code municipal, la Directrice générale est dispensée d'en faire la lecture ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du contenu du procès-verbal ;

Rés. : 2019-112

Il est dûment proposé par Monsieur Raymond L'Arrivée et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPROUVER ET D'ADOPTER, tel que présenté, le procès-verbal de la séance tenue le 3 juin 2019.

4. ADMINISTRATION ET FINANCES

4.1 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER ET AUTORISATION DE PAIEMENT

ATTENDU QUE la directrice a remis à chacun des conseillers la liste des comptes à payer au 8 juillet 2019 ;

Rés. : 2019-113

Il est dûment proposé par monsieur Philippe Carroll et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPROUVER la liste des comptes à payer et d'autoriser la trésorière à en effectuer les paiements des comptes qui se détaillent comme suit :

Service de la paie (mois) :	8 000.00 \$
Dépenses incompressibles payées en (mois)	3 943.56 \$
Comptes à payer du mois :	7 352.44 \$

4.2 INTÉRÊTS ET CAPITAL PAYABLES À LA CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE LA MITIS POUR L'EMPRUNT # 3

Rés. : 2019-114

Il est proposé par monsieur Jocelyn Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le remboursement de la somme de 1 985.98 \$ à la *Caisse Populaire de Mont-Joli – Est de la Mitis* pour le paiement des intérêts échus le 17 juillet 2019 ainsi que 59 300\$ en capital pour le financement du projet relatif à la programmation de travaux de voirie local de la taxe d'accise.

4.3 RÉSOLUTION POUR DEMANDER À POSTES CANADA D'AJOUTER GRAND-MÉTIS AU SYSTÈME DE GESTION DES ADRESSES

Attendu que les citoyens de Grand-Métis désirent que le nom de leur municipalité apparaisse dans l'adresse sur les envois postaux;

Attendu que le fait de ne pas être reconnu par les systèmes de gestion des adresses de Postes Canada entraîne souvent des problèmes de localisation lors de livraisons ;

Attendu que cette situation entraîne souvent des délais de livraison parce que les paquets sont retournés à l'expéditeur;

Attendu que lorsque les citoyens font affaires avec plusieurs ministères et entreprises de services publics, le code G0J 1Z0 identifie la municipalité de Price;

Attendu que cette situation peut engendrer des problèmes aux douanes;

Rés. : 2019-115

Il est proposé par madame Suzie Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Grand-Métis demande à Postes Canada d'ajouter Grand-Métis dans son système de gestion des adresses.

4.4 ADOPTION DU PLAN D'ACTION MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS DE GRAND-MÉTIS 2020-2025

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 2018-092, le Conseil municipal consent à entreprendre les démarches pour renouveler son plan d'action de la Municipalité Amie des Aînés (MADA);

CONSIDÉRANT le plan d'action élaboré par le comité consultatif MADA;

Rés. : 2019-116

Il est proposé par monsieur Philippe Carroll et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accepter le plan d'action tel que déposé par le comité consultatif MADA et de le diffuser à toute la population de Grand-Métis.

4.5 MODIFICATION DE LA DATE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 AOÛT POUR LE 13 AOÛT 2019

ATTENDU QU'il y a lieu d'apporter une modification au calendrier des séances ordinaires du Conseil municipale pour l'année 2019;

Rés. : 2019-117

Il est proposé par madame Lucienne V. Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents QUE le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil approuve la modification au calendrier des séances ordinaires du Conseil municipal pour l'année 2019 afin de reporter la séance du lundi 5 août au mardi 13 août 2019.

QUE la greffière donne un avis public de cette modification, et ce, conformément à l'article 145.1 du Code municipal.

4.6 VACANCES ANNUELLES DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Mme Chantal Tremblay informe les membres du conseil qu'elle entend prendre ses vacances annuelles du 29 au 9 août 2019 ainsi que les vendredis à partir du 28 juin au 27 septembre 2018 inclusivement.

Rés. : 2019-118

Il est proposé par monsieur Jacques Vachon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Grand-Métis accepte les dates proposées pour les vacances de la directrice.

4.7 EMBAUCHE D'UNE RESSOURCE TEMPORAIRE

Il est proposé par Monsieur Raymond L'Arrivée et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'embaucher une ressource temporaire pour aider aux tâches administratives selon le contrat de travail décrété par le conseil.

Rés. : 2019-119

4.8 INVITATION À SOUMISSIONNER – CONTRAT DE DÉNEIGEMENT ET DE SABLAGE POUR 2020--2023

Il est proposé par madame Lucienne Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice à envoyer des invitations à soumissionner à 3 entrepreneurs de la région pour une demande de soumission pour le déneigement et le sablage des chemins de la municipalité pour les saisons 2020-2023.

Rés. : 2019-120

Le conseil municipal ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions présentées, ni à encourir aucune obligation ni aucun frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

4.9 LOCATION D'UNE CAMIONNETTE

Attendu que la camionnette de la municipalité d'est plus en état de marche et que la nouvelle camionnette n'est pas encore arrivé;

Rés. : 2019-121

Il est proposé par monsieur Jocelyn Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire la location d'une camionnette auprès de Villeneuve Ford de Matane au coût de 35\$ par jour.

4.10 COLLOQUE DE ZONE 2019 – ADMQ

Il est proposé par Monsieur Raymond L'Arrivée et résolu à l'unanimité des conseillers présents de permettre à la directrice de participer au colloque des directeurs municipaux de la zone 12 qui se tiendra au Centre multifonctionnel de Lac-au-Saumon, le 11 septembre prochain de 8h à 16h30. Le coût de la formation est de 85.00\$ et comprend le matériel didactique, le repas, les pauses ainsi que l'inscription. Les frais de déplacement seront payés selon le tarif en vigueur.

Rés. : 2019-122

5. URBANISME ET VOIRIE

5.1 FAUCHAGE DES ACCOTEMENTS

Rés. : 2019-123

Il est proposé par monsieur Philippe Carroll et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'entériner la décision de la directrice d'accorder le contrat de gré à gré à Transport Jocelyn Ouellet au coût de 295\$ plus taxes pour le fauchage des accotements des routes sous juridiction municipale.

6. CORRESPONDANCE

6.1 RÉSOLUTION D'APPUI À LA SEMAINE DE SENSIBILISATION À LA SÉCURITÉ FERROVIAIRE

Attendu que la *Semaine de sensibilisation à la sécurité ferroviaire* aura lieu du 23 au 29 septembre 2019;

Attendu qu' il est d'intérêt public de sensibiliser nos concitoyens aux moyens de réduire les accidents, les blessures et les dommages qui auraient pu être évités et qui sont attribuables à des collisions aux passages à niveau ou à des incidents mettant en cause des trains et des citoyens;

Attendu qu'Opération Gareautrain est un partenariat public-privé qui a pour objet de travailler de concert avec le secteur ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias et autres organismes, ainsi qu'avec le public pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire;

Attendu qu' Opération Gareautrain demande au Conseil de la Municipalité de Grand-Métis d'adopter la présente résolution afin d'appuyer les efforts soutenus déployés par cet organisme pour sensibiliser les gens, sauver des vies et prévenir les blessures dans les collectivités, y compris sur le territoire de notre Municipalité;

Rés. : 2019-124

IL EST proposé par monsieur Raymond L'Arrivée et résolu à l'unanimité des conseillers présents **QUE** la municipalité de Grand-Métis appuie la *Semaine nationale de sensibilisation à la sécurité ferroviaire*, qui se déroulera du 23 au 29 septembre 2019.

7. VARIA

7.1 MOTION DE REMERCIEMENT À LA FAMILLE GAGNON

Rés. : 2019-125

La conseillère Suzie Ouellet, dépose une motion de remerciement pour monsieur Philippe Gagnon et sa famille qui nous ont fourni l'électricité lors de nos activités de la Saint-Jean. Un gros merci de la part des bénévoles ainsi que du Conseil de la municipalité de Grand-Métis.

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de question s'est tenue de 19h45 à 19h50.

9. LEVÉE / AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE

Rés. : 2019-126

À _____ l'ordre du jour étant épuisé :

Il est dûment proposé par madame Lucienne V. Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents DE LEVER la présente séance.

M. Rodrigue Roy, maire

Chantal Tremblay, dir.gén.

Je, Rodrigue Roy, maire de la Municipalité de Grand-Métis, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Rodrigue Roy, Maire

Procès-verbal signé le _____ 2019